



Chroniques – 1<sup>er</sup> avril 2020

## Chômage partiel : la solidarité version employeur !

Hier, s'est tenu un **CSE.C extraordinaire à distance**, le sujet du **chômage partiel** en était le point principal. Nous l'évoquions déjà dans la précédente chronique, ce sujet fait l'objet de **nombreuses tensions avec l'employeur**.

Après un 1<sup>er</sup> engagement de la **DRH de maintenir la rémunération intégrale des personnels** touchés par le chômage technique, le **revirement nous a été confirmé hier**. Après avoir

envisagé un **recours massif au chômage partiel sur le Livre 2** (MGEN, MTech et Siège), les éléments économiques permettant de justifier auprès de la DIRECCTE cette alternative n'étaient plus d'actualité. Si **nous sommes rassurés par cette nouvelle pour nos collègues des autres entités** (mois d'avril uniquement), **l'examen du point s'est donc concentré sur le Livre 3 : ASS et Centres de Santé**.

Sur les structures ASS, seuls **2 établissements** vont être impactés :

- **l'ATRIT** (l'imprimerie à vocation de réadaptation pour des patients a fermé ses portes) avec **5 collègues concernés**
- le **CESOA** (centre ostéoarticulaire ouvert en février) qui limitera son ouverture à 2 jours par semaine avec un chômage partiel envisagé pour les **rhumatologues, IDE, infirmière encadrante, ergothérapeute et secrétaire médicale** (de manière partielle).
- Pour les **ESM** dont l'activité a été adaptée pour maintenir le lien avec les patients et permettre de poursuivre les prises en charge groupale au moyen d'une créativité numérique réinventée, **le recours au chômage partiel n'est pas envisagé à ce stade**, nous étant précisé que la situation pourrait évoluer.
- Concernant **les personnels logistiques et certains administratifs** des autres établissements pour lesquels nous pouvions avoir quelques inquiétudes, **la MGEN confirme le non recours au chômage partiel**.
- Le secteur **Centres de Santé** (environ 360 salariés dans 5 CMD dont centre optique Paris), quant à lui, est **le plus fortement impacté**.

**Pour l'indemnisation**, alors que la MGEN envisageait des dispositions réhaussées au regard de l'application légale stricte pour le Livre 2, pour **ASS et Centres de Santé**, seule la règle légale est retenue soit perception de **84% du Net, sans complément employeur !**

En substitution des CSE, suspendus en mars, le **CSE Central a été consulté hier sur ce point**, l'employeur devant adjoindre à la demande aux autorités l'avis de l'instance, bien qu'il puisse être transmis à postériori.

**Les élus UNSA ont naturellement voter CONTRE cette mesure**, rejoints par notre camarade de la CGT. Sans commentaire particulier sur le positionnement des élus des autres organisations syndicales, **l'UNSA a souhaité affirmer sa solidarité avec le Livre 3.**

- *Doit-on accepter des mesures de crise différenciées en fonction des secteurs... dans une UES ?*  
**NON !**  
*L'unité du Groupe MGEN est mise à mal par une décision incompréhensible lorsque les lésés sont ceux que nous applaudissons tous les soirs à 20h !!!*
- *Peut-on entendre que, sous couvert de VYV3, au nom d'une solidarité à géométrie variable, les établissements MGEN puissent être les grands perdants de l'opération ?* **NON !**
- *Bien que pour l'instant le secteur ASS soit très peu impacté, doit-on se battre pour nos collègues de l'ATRT et du CESOA et dénoncer le gouffre entre la communication MGEN et ses actes en tant qu'employeur ?* **OUI !**

**Beaucoup d'amertume ressort de cette séance vous l'aurez compris !**

La **MGEN reste SOUVERAINE** sur sa politique salariale y compris en période de crise. Sinon nous serions en droit de demander des mesures similaires, harmonisées, en matière de prime Macron, intéressement, NAO...

**Cette approche au détriment des salariés Livre 3 de la MGEN est inacceptable.**

Pour terminer sur la **prime décentralisée** au sujet de laquelle les **délégués centrales ASS des 4 organisations syndicales** avaient adressé un courrier au DGA, Jérémie Sécher, il y a plus de 10 jours ...le DRH Groupe Frédéric Pauthier nous a enfin répondu officiellement : **les absences de la période COVID-19 seront effectivement neutralisées et ne feront pas l'objet d'abattement sur le versement de juin.**

En conférence téléphonique bihebdomadaire avec Anne Liris, Marc Ravaine et Mireille Carasso, nous avons réitéré notre demande à pouvoir disposer d'informations actualisées sur chacun des 29 établissements de notre périmètre et regrettons une nouvelle fois l'absence de communication ciblée à l'attention des personnels ASS, en 1<sup>ère</sup> ligne et pour lesquels nos bulletins syndicaux ne peuvent se substituer aux informations de l'employeur à l'égard de ses salariés.

Enfin, au cours du CSE.C, **nous avons rappelé** (communication secrétaire) **la nécessité**, pour l'après, que la **NATION RECONNAISSANTE** -énoncée par le Président Macron envers les soignants- **se traduise aussi à la MGEN en faveur d'une profonde révision de sa politique salariale à l'égard des établissements...** nous attendrons, à notre niveau, **la MGEN RECONNAISSANTE.**

*Si vous voulez nous (re)joindre*

*Michel LAUGIER - mlaugier@mgen.fr- et Laëtitia GUICHARD - lguichard@mgen.fr-*